

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 45	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 23 janvier 2024

Vote(s) pour : 47

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 janvier 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-01-29-BD-13 :

Acquisition d'un local sis 4 en Fournirue à Metz.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 26 septembre 2023, fixant la valeur vénale du local sis 4 en Fournirue à Metz à 244 000 € (assortie d'une marge d'appréciation de 10 %),

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place du schéma de conteneurisation des déchets, il a été constaté l'impossibilité, dans certains secteurs du centre-ville de Metz, d'installer des points d'apport volontaire enterrés ou aériens,

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité de disposer de locaux en hyper centre de Metz en vue d'y aménager des espaces pour y entreposer les déchets des usagers riverains,

CONSIDERANT le local sis 4 en Fournirue (volume à extraire de la parcelle d'assise cadastrée section 38 n° 3 à Metz) dont le prix de vente est affiché par son propriétaire à hauteur de 450 000 € nets vendeur,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par Metz Métropole pour trouver des biens vacants répondant parfaitement aux spécificités liées à l'usage précité compte tenu de la rareté de ce type de bien en hyper-centre,

CONSIDERANT que le local d'environ 60,90 m² situé au sein de l'immeuble sis 4 en Fournirue à Metz, répond parfaitement aux attentes de Metz Métropole et notamment aux contraintes techniques imposées par son aménagement en tant que point de collecte des déchets des usagers riverains,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien et son aménagement en local de collecte des déchets concourent à l'intérêt général,

CONSIDERANT que la piétonnisation de la rue en Fournirue a suscité un certain engouement des porteurs de projets pour s'installer à proximité du cœur touristique de la Ville de Metz contribuant ainsi à une hausse du prix au m² des cellules commerciales,

CONSIDERANT l'avis des experts immobiliers messins faisant état de valeurs de ventes pour des locaux commerciaux situés en Fournirue et cédés à l'état brut à hauteur de 5 520 € nets

vendeurs / m² de surface de plancher,
CONSIDERANT les prix de vente affichés entre 7 100 €/m² et 9 100 €/m², en novembre 2023, pour des locaux commerciaux bruts ou nécessitant un réinvestissement complet et situés à proximité de l'immeuble sis 4 en Fournirue à Metz,
CONSIDERANT la possibilité offerte aux collectivités territoriales et aux établissements publics de s'écarter de l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur des considérations d'intérêt général, telles qu'elles ont été précédemment énoncées,
CONSIDERANT, en conséquence, que Metz Métropole a manifesté, par courrier en date du 6 novembre 2023, son intérêt pour l'acquisition de ce bien au prix de 370 000 € nets vendeur,
CONSIDERANT le courrier d'acceptation en date du 13 novembre 2023 du propriétaire, la Société LINEWAY, de céder le bien précité à Metz Métropole au prix de 370 000 € nets vendeur,

DECIDE de donner son accord pour l'acquisition, auprès de la société dénommée LINEWAY, du volume, défini ultérieurement par géomètre-expert, correspondant à un local d'environ 60,90 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 4 en Fournirue à Metz sur la parcelle d'assise cadastrée section 38 n° 3 à Metz, au prix de 370 000 € nets vendeur, TVA à devoir en sus le cas échéant, auquel s'ajoutent les frais relatifs à l'esquisse et au règlement volumiques,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis de vente, les éventuels avenants devant intervenir, l'acte de vente réitératif, l'esquisse et le règlement volumiques, les servitudes potentielles, l'éventuelle convention à adjoindre à la vente et relative aux modalités d'utilisation du futur local poubelle, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire dans les conditions précédemment évoquées, et à régler les frais d'honoraires et de publication correspondants.

Metz, le 30 janvier 2024

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

ACQUISITION LOCAL SIS 4 EN FOURNIRUE A METZ

(VOLUME A EXTRAIRE DE LA PARCELLE

CADASTREE SECTION 38 N°3)



Parcelle cadastrale

Section 38 Parcelle 3 (v7)
Commune : Metz
Quartier : Metz-centre
Adresse : 4 En Fournirue
Surface cadastrale : 59 m²
Zones POS/PLU : PSMV

[Afficher les fiches bâtiment de l'lot 63](#)

Propriétaires (2)
1 - LINEWAY (Société à responsabilité limitée (sans autre indication))
propriétaire

Impressions
[Plan de Situation](#) Echelle
[Plan de Masse](#) Echelle
 Affichage des voies

[Plans de l'ensemble des parcelles du propriétaire](#)

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME :
[Afficher les RENSEIGNEMENT D'URBANISME](#)



Résumé de l'acte

057-200039865-20240129-2024-01-BD13-DE

Numéro de l'acte : 2024-01-BD13
Date de décision : lundi 29 janvier 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Acquisition d'un local sis 4 en Fournirue à Metz
Classification : 3.1 - Acquisitions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 31/01/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240129-2024-01-BD13-DE
Document principal : 99_DE-13.pdf

Historique :

31/01/24 17:08	En cours de création	
31/01/24 17:10	En préparation	Catherine DELLES
31/01/24 17:40	Reçu	Catherine DELLES
31/01/24 17:41	En cours de transmission	
31/01/24 17:42	Transmis en Préfecture	
31/01/24 17:47	Accusé de réception reçu	